



→ LA
NOUVELLE
FEUILLE DE ROUTE
POUR 2040

RÉVISION DU SCoT
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROYAN ATLANTIQUE

UN PROJET COMMUN POUR LES 20 PROCHAINES ANNÉES

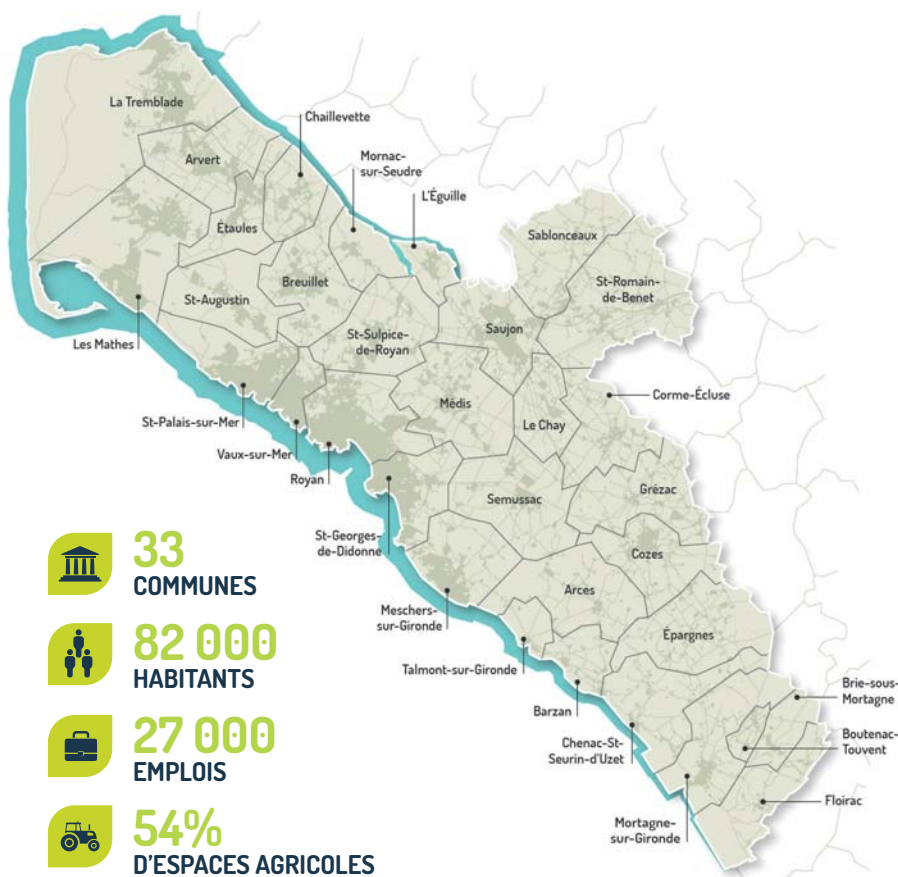
Approuvé en 2007, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la CARA est l'outil d'aménagement et de développement des 33 communes.

Il a été mis en révision en 2016 afin de tenir compte des dernières évolutions sociétales et réglementaires et de se doter d'un véritable projet de territoire. Conçu en concertation avec les élus et les acteurs du territoire, le SCoT révisé porte une vision partagée du devenir de Royan Atlantique à l'horizon 2040.

Les 33 communes de la communauté
d'agglomération Royan Atlantique

AGGLOMÉRATION
ROYAN
ATLANTIQUE

SCoT
SCHÉMA DE COHÉRENCE
TERRITORIALE



CONCRÈTEMENT, À QUOI ÇA SERT UN SCoT ?

Le SCoT est un document d'urbanisme qui sert de cadre aux différentes actions qui seront menées par la CARA et les communes. Il intéresse tous les citoyens car il dessine et organise, dans le respect des objectifs nationaux, notre futur cadre de vie : préservation des secteurs naturels et agricoles, besoins en logements, nouveaux équipements, organisation des modes de transports, développement des énergies renouvelables, ...

Deux ambitions

• Accueillir 20 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2040

À l'échelle du SCoT, le scénario de développement central retenu est celui qui prévoit d'atteindre 100 000 habitants à l'horizon 2040. La prolongation des tendances actuelles indique un passage de 81 000 habitants en 2013 à 97 000 habitants en 2040. C'est pourquoi, à travers l'ensemble de ses objectifs, le SCoT s'emploie à créer les bonnes conditions pour attirer les ménages et les familles, les entreprises, les touristes, ...

• Devenir un territoire attractif toute l'année

Les deux enjeux majeurs en matière de politique de l'habitat sont de devenir un territoire attractif toute l'année et de tendre vers un équilibre sociodémographique. Face au déséquilibre générationnel, aux disparités sociales et territoriales, l'amélioration de l'équilibre sociodémographique est un élément essentiel pour le territoire qui doit en premier lieu retenir les jeunes, ainsi que les familles et les actifs. Il s'agit d'orienter la construction de logements neufs vers une offre qui s'adresse davantage aux résidents à l'année, et de répondre plus largement aux besoins identifiés en matière d'amélioration des parcours résidentiels des jeunes ménages.

Cinq grands objectifs



LA RÉVISION DU SCoT :

UNE FORTE MOBILISATION DES ÉLUS ET DES SERVICES DE LA CARA DANS UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE

• Une volonté politique

À travers la mise en révision du SCoT, les élus de la CARA ont souhaité définir un véritable projet de territoire. Malgré des disparités communales, ils se sont fédérés autour d'enjeux communs pour se doter d'une identité intercommunale et avoir une vision partagée pour le territoire en 2040. L'objectif était aussi d'avoir un cadre fédérateur dans le SCoT pour faire entendre la voix de l'agglomération et de ses habitants auprès des partenaires pour faire aboutir les projets.

• Deux groupes de travail d'élus ont été constitués pour la révision du SCoT :

25
réunions

• Le groupe « projet de territoire », constitué des 33 maires, qui avait pour rôle de définir la stratégie du territoire à l'horizon 2040 et de la décliner en moyens et en actions opérationnels. 25 réunions ont été organisées ;

12
commissions

• La commission « SCoT », composée d'un élu de chaque commune désigné par les conseils municipaux suite aux élections municipales de 2014. Elle était chargée de la construction réglementaire du SCoT. 12 commissions SCoT ont été organisées.

Aussi, le SCoT a fait l'objet d'une dizaine de présentations et de débats lors des bureaux et conseils communautaires de la CARA.



© Alexandre Garcia

Enfin, deux réunions de travail ont été organisées et proposées aux 600 élus communaux pour participer à la construction de ce deuxième SCoT.



© Nicolas Jacquelin

• Une organisation technique

L'animation et la rédaction des documents du SCoT ont été réalisées en régie par les services de la CARA. Ils ont guidé les élus tout au long de la procédure d'élaboration.

Ils se sont appuyés également sur des prestataires extérieurs pour :

- Élaborer le volet agricole et forestier du SCoT avec le bureau d'études Blezat Consulting ;
- Assurer l'évaluation environnementale avec le bureau d'études Even Conseil ;
- Assister les services de la CARA pour l'évaluation de la capacité d'accueil et développement avec le CEREMA et l'Université de Nantes ;
- Solliciter les habitants sur leurs connaissances du territoire et leurs attentes sur son avenir avec des interviews d'habitants menées par le cabinet Villes Ouvertes ;
- Accompagner les services de la CARA en matière d'assistance juridique avec la SELARL Le Roy – Gourvennec – Prieur ;
- Conseiller et accompagner les services de la CARA dans la préparation et l'animation des réunions avec Jérôme Duchemin (Idea Recherches) et Jean-Yves Chapuis (consultant indépendant).

• Une démarche participative

De manière transversale à l'ensemble des étapes, des principes méthodologiques ont été nécessaires pour permettre un bon déroulé de l'élaboration du document. Ainsi, la démarche du SCoT a été :

- Participative, en s'appuyant sur les instances existantes et en créant des instances de gouvernance et de concertation dédiées (ateliers participatifs, etc...). Cela a permis l'appropriation de la démarche par l'ensemble des élus et des acteurs et donc d'aboutir à un projet intégré et porté par tous ;
- Transparente, en communiquant publiquement de façon continue les pièces du SCoT ;
- Transversale, en se basant sur un travail interservices et en s'articulant avec les autres démarches projets lancées au sein de la collectivité ;
- Prospective, en projetant le territoire en 2040.



LA RÉVISION DU SCoT :

UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE ET PARTAGÉE

Le SCoT est plus qu'un document d'urbanisme, c'est une démarche transversale et participative ! Habitants, acteurs privés, associatifs, publics : tout le monde a été appelé à se mobiliser à travers différents moments d'échanges et d'informations qui ont permis à chacun de s'exprimer sur l'avenir de leur territoire.



© Nicolas Jacquelin

- **8 réunions publiques** avec les habitants sur chaque bassin de vie : Royan, Saujon, Cozes et La Tremblade.
- **67 permanences** avec l'exposition itinérante : un mini-bus, avec une exposition mobile a circulé à deux reprises (novembre / décembre 2016 et avril / mai 2018) et s'est arrêté dans les 33 communes.
- **70 interviews d'habitants** pour écouter les acteurs du territoire sur leurs pratiques et leurs avis sur le territoire grâce à des rencontres au hasard avec une cinquantaine d'habitants. Ces interviews ont fait l'objet d'une restitution auprès des élus par le biais d'un film et d'un document écrit lors des réunions de travail.
- **6 réunions avec les exploitants agricoles** avec des ateliers de travail pour hiérarchiser et spatialiser les enjeux agricoles.
- **2 réunions avec les associations environnementales** et les partenaires qui ont pu apporter leur regard, leur expertise et formuler des propositions pour la constitution de la trame verte et bleue du territoire.
- **La participation du Conseil de Développement (CODEV)** de Royan Atlantique aux réunions de travail

entre élus et techniciens de la CARA. Dans le cadre du projet de territoire, les membres du CODEV ont remis un ensemble de propositions aux élus communautaires, pour «réintroduire la nature en ville», «bouger futé», «faire vivre les centres-bourgs et le patrimoine», «créer des micro-filières alimentaires d'excellence» ou encore rendre accessibles les milieux naturels, ...

Mais aussi ...

- **Des articles dans la presse** explicitant la procédure et l'avancement du projet ;
- **Une information continue** sur le site internet de la CARA (www.agglo-royan.fr, onglet « aménagement ») et dans le journal communautaire « Caramag' ».
- **Une adresse mail spécifique** créée pour recueillir les remarques et les questions tout à long de la procédure (scot@agglo-royan.fr).
- **Une exposition** au siège de la CARA à partir de novembre 2016 alimentée au fur et à mesure de l'avancée de la révision du SCoT et dans laquelle les citoyens pouvaient s'exprimer librement sur des tableaux mis à leur disposition.



LE CONTENU DU SCoT

ENCOURAGER LA SOBRIÉTÉ ET LES ÉNERGIES RENOUVELABLES



16,5%

DES BESOINS EN ÉNERGIE COUVERTS
PAR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES
(EN 2018)



232 MILLIONS D'EUROS

PAR AN DE FACTURE
ÉNERGÉTIQUE



41%

DE L'ÉNERGIE CONSOMMÉE DU TERRITOIRE
PROVIENT DES PRODUITS PÉTROLIERS

Objectifs :

Travailler sur la sobriété énergétique en mettant en place une plateforme de rénovation via un guichet unique et en déclinant dans les documents d'urbanisme communaux des principes du bioclimatisme dans la conception des bâtiments et des projets urbains afin d'augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie du territoire d'ici 2030.

Favoriser la production d'énergies renouvelables en structurant la filière bois, en encourageant l'énergie solaire, en développant les projets de méthanisation et en produisant localement de l'énergie.

Concevoir des aménagements et des constructions plus durables en intégrant dans les documents d'urbanisme communaux des principes d'aménagements et de constructions durables (formes urbaines, éclairage public, mobilités, bâtiment, atténuation des îlots de chaleurs...) afin de s'assurer de la réalisation opérationnelle de ces objectifs.

VEILLER À L'ATTRACTIVITÉ DES CENTRES-BOURGS / VILLES



Objectifs :

Faire interagir les différentes fonctions qui agissent sur l'attractivité d'une centralité en réalisant des approches globales et transversales dans la revitalisation des centres-bourgs / villes : amélioration de l'espace public, vitalité commerciale, développement de l'emploi non-commercial, implantations des équipements publics et services à la population, intégration des mobilités douces, lieux de sociabilité, liaisons avec les autres quartiers, etc.

Rester ou devenir des lieux de vie agréables en veillant à la qualité et à la fonctionnalité des espaces publics : insertion de mobilier urbain adapté, rénovation des façades commerciales, prise en compte de l'aspect paysager, gestion des déchets, inventaire du patrimoine bâti, organisation des circulations (bus, voitures, camions, vélos, piétons, etc.) en donnant la priorité aux mobilités douces (partage de l'espace, réalisation d'aménagements adaptés, etc.), ...

Renforcer et valoriser la nature en ville en recensant les éléments naturels remarquables en centre-bourg/ville et en identifiant les enjeux de la présence de la biodiversité quotidienne (réduction des îlots de chaleur, accès à la nature, ...)

AMÉLIORER L'OFFRE EN LOGEMENTS



80 157
LOGEMENTS SUR LE
TERRITOIRE EN 2016



74%
DE MAISONS
INDIVIDUELLES



44%
DE RÉSIDENCES
SECONDAIRES

Objectifs :

Assurer la diversification de l'offre en logements en proposant un parc de logements adapté aux revenus des ménages, en permettant à toutes les catégories de population d'accéder à un habitat répondant à leurs besoins et en facilitant la mobilité résidentielle des ménages dans le parc de logements.

Améliorer et valoriser le parc de logements existants en définissant à l'échelle de la CARA des objectifs chiffrés.



© Alexandre Garcia

PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE MOBILITÉ DURABLE

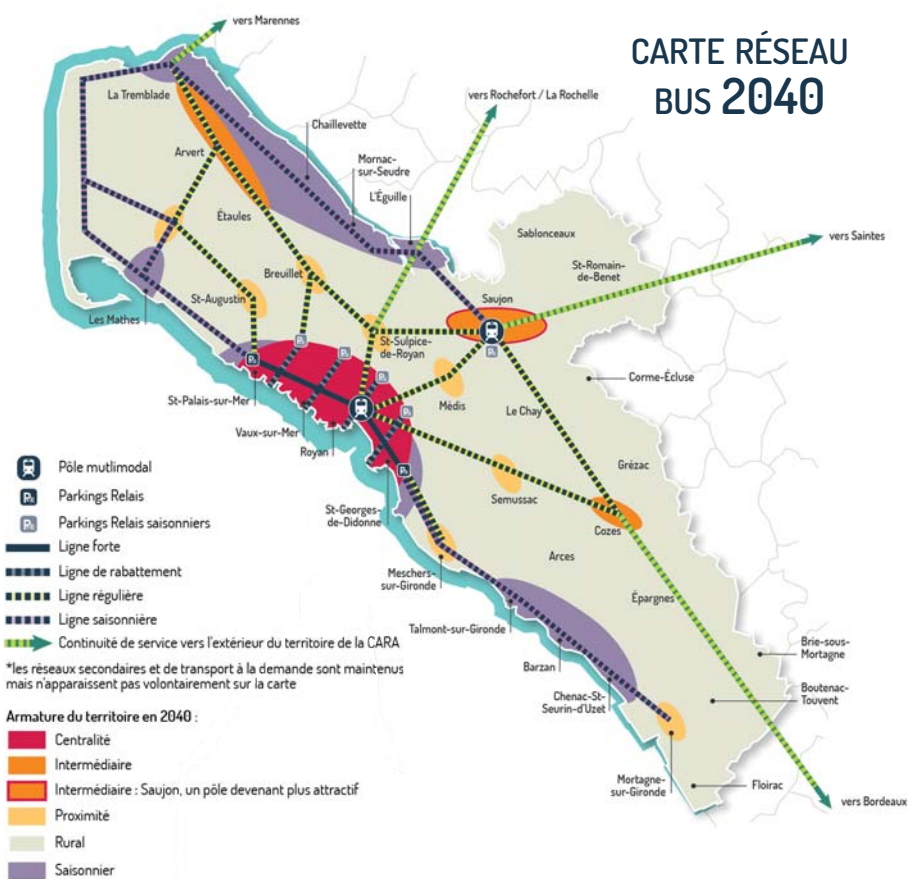
75%
DES DÉPLACEMENTS
SE FONT EN VOITURE



52%
DES DÉPLACEMENTS
FONT MOINS DE 2 KM



63%
DES DÉPLACEMENTS
SONT NON CONTRAINTS
(LOISIRS ET ACHATS)



La cartographie a une valeur prescriptive à l'échelle du SCoT de la CARA. Elle n'a pas vocation à être interprétée à un niveau parcellaire.

Objectifs :

Rendre attractif le réseau de transport public et l'adapter à l'armature urbaine en proposant un nouveau réseau.

Inciter et promouvoir la pratique cyclable en réalisant et en mettant en œuvre un réseau d'aménagements cyclables.

Encourager l'émergence de nouvelles mobilités en étudiant le projet d'une navette fluviale entre Royan et Bordeaux.

PROPOSER UNE OFFRE D'ÉQUIPEMENTS ADAPTÉE AUX BESOINS DES HABITANTS ET DU TERRITOIRE



Objectifs :

Se doter d'équipements structurants en prévoyant la création d'un nouvel équipement culturel avec des salles modulables à usage mixte de rayonnement extracommunautaire et en améliorant l'offre en équipements aquatiques.

Développer une offre en formations différenciée et complémentaire à celle proposée à La Rochelle et Bordeaux.

Adapter les services de santé aux besoins du territoire en améliorant l'attractivité du territoire pour donner envie aux jeunes médecins de s'installer, en créant des liens avec les Centres Hospitaliers Universitaires Régionaux (CHUR) et en développant une offre de proximité pour les équipements et les services de santé.

PÉRENNISER LES ACTIVITÉS AGRICILES ET CONCHYLICOLES



Objectifs :

Valoriser et diversifier l'activité agricole et aquacole en favorisant le recours à la production locale (notamment en restauration collective) et en créant un pôle de transformation des produits agricoles locaux sur le territoire.

Préserver le foncier agricole en maintenant des îlots de production agricole, en évitant une urbanisation dispersée et en assurant des continuités agricoles.

Conforter la production ostréicole en permettant dans les documents d'urbanisme les évolutions techniques nécessaires au développement de ces activités, en gardant la priorité à la conchyliculture dans les marais de la Sèvre et en assurant le bon entretien des chenaux.

ORGANISER L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE SUR LE TERRITOIRE



Objectifs :

Structurer l'offre des zones d'activités économiques en valorisant les zones existantes, en spécialisant la destination des zones pour faciliter leur aménagement et en programmant de nouvelles zones d'activités à enjeux : zones commerciales à Médis (« Belmont 2 »), Vaux-sur-Mer (« Val Lumière 3 ») et à Saint-Georges-de-Didonne (« Margite ») et une zone industrielle et artisanale autour de l'aérodrome Royan-Médis.

Organiser et améliorer la qualité des aménagements commerciaux en veillant à l'équilibre entre les zones périphériques et les centres-bourgs / villes, en assurant une meilleure intégration paysagère et une limitation de l'impact environnemental.

Polariser le développement entrepreneurial sur le territoire en réalisant une maison des entreprises qui permettra de polariser le service « Plateforme Entreprendre », ses partenaires et les entrepreneurs dans un même espace physique.

DÉFINIR UNE STRATÉGIE TOURISTIQUE DURABLE



Objectifs :

Déterminer un projet touristique en se basant sur quatre axes :

- Mettre en synergie les cinq grands espaces touristiques sur le territoire : les stations balnéaires historiques, la côte sauvage, l'estuaire de la Seudre, l'estuaire de la Gironde et ses coteaux et l'entre-deux estuaires.
- Arrimer la vie du territoire à son socle identitaire : la villégiature active.
- Développer la qualité de vie en préservant les territoires naturels.
- Fixer le développement de l'économie du territoire sur une économie résidentielle.

DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR LES ACTIVITÉS DE LOISIRS ET DE PLEINE NATURE



Objectifs :

Affirmer la place du nautisme sur le territoire en mettant en œuvre le schéma nautique intercommunal, en réfléchissant au développement des bases nautiques et en améliorant la promotion de ces activités.

Assurer une offre de loisirs et sportives de qualité et respectueuse de l'environnement naturel en travaillant sur une vision prospective de cette offre, en demandant l'inscription des itinéraires du territoire au schéma des petites randonnées et en développant l'itinérance équestre.

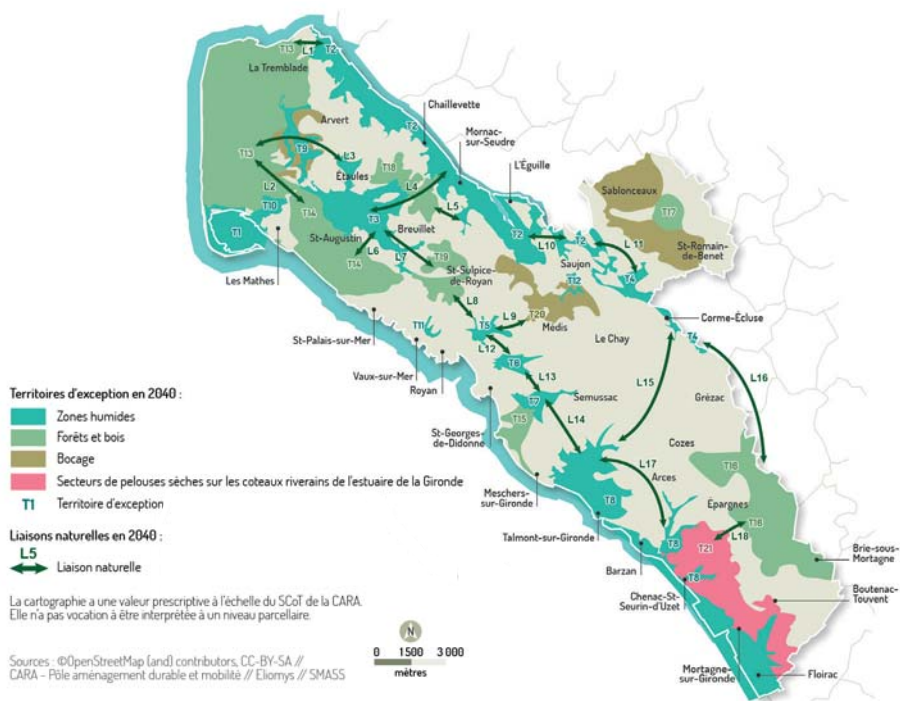
Concilier les activités balnéaires et la préservation de l'environnement en continuant la mise en œuvre des actions du plan plage territorial et en s'inscrivant dans la démarche « Aménagement Durables des Plages » portée par le groupement d'intérêt public littoral et la région Nouvelle-Aquitaine.

PRÉSERVER LES TERRITOIRES D'EXCEPTION ET LES LIAISONS NATURELLES

La CARA est marquée par la présence d'une biodiversité patrimoniale reconnue mais également de milieux naturels moins connus qui sont tout aussi importants.

Ces deux aspects d'un même enjeu forment un ensemble communément appelé « Trame Verte et Bleue » (TVB).

La TVB a pour ambition de protéger et de restaurer les continuités écologiques. Ces continuités écologiques sont constituées de réservoirs de biodiversité (territoires d'exception), qui sont de grands ensembles naturels, et des corridors écologiques (liaisons naturelles), qui constituent les liens entre ces entités.



Objectifs :

Protéger dans les documents d'urbanisme des communes les territoires d'exception et les liaisons naturelles afin de considérer la biodiversité comme un élément structurant et cohérent sur le territoire de la CARA.

Définir dans les documents d'urbanisme une zone tampon réglementée autour des bois, zones humides et des cours d'eau pour éviter l'urbanisation à proximité immédiate de ces espaces naturels.

Préserver les paysages naturels et agricoles emblématiques qui présentent de fortes sensibilités et qui participent à la diversité paysagère du territoire.

Encourager la plantation de haies qui dans les milieux ouverts font office de liaisons naturelles pour la faune.

AMÉLIORER LA DESSERTE DU TERRITOIRE

Le désenclavement du territoire (y compris par l'aménagement numérique) et l'accessibilité multimodale sont des conditions indispensables à l'attractivité économique et résidentielle de la

CARA. La saturation des réseaux, notamment en période estivale, et l'enjeu énergétique de la mobilité nécessitent des investissements importants mais nécessaires.



Objectifs :

Assurer une couverture très haut débit sur l'ensemble du territoire dans la continuité du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Charente-Maritime.

Mettre à niveau les infrastructures ferroviaires en développant les connexions ferroviaires interrégionales avec la métropole bordelaise, les grands pôles urbains et l'international.

Tirer profit de l'estuaire de la Gironde en mettant en place une navette passagers rapide du port de Royan vers le centre de Bordeaux.

Renforcer les infrastructures routières pour avoir des liaisons routières performantes vers l'extérieur du territoire mais aussi pour la desserte à l'intérieur de la CARA.

LA SUITE

DE LA PROCÉDURE

Après son arrêt par délibération du Conseil Communautaire le 11 octobre 2019, le projet de SCoT révisé a été transmis à l'ensemble des personnes publiques associées (Région, Département, Préfecture, Chambres Consulaires, etc.) et aux 33 communes qui ont 3 mois pour rendre un avis sur le dossier.

À l'issue de cette consultation, une enquête publique sera organisée à l'été 2020. Elle vise à assurer l'information et la participation du public sur le projet de SCoT arrêté. Durant cette période, le dossier d'enquête publique sera consultable au siège de la CARA, dans les

communes et sur le site internet de la CARA. Un commissaire enquêteur tiendra des permanences dans les communes pour échanger sur le dossier et recevoir les observations du public.

Si nécessaire, des modifications mineures issues des remarques des personnes publiques associées et/ou du commissaire enquêteur pourront être réalisées avant son approbation par une nouvelle délibération du Conseil Communautaire. Cette dernière permettra de rendre opposable le deuxième SCoT de la CARA.

LES GRANDES ÉTAPES

DE L'ARRÊT À L'APPROBATION DE SCoT



